

Ham-Nord, le 16 février 2022

## COMMUNIQUÉ

### Consignes pour les séances du conseil municipal

La municipalité désire informer ces citoyens(es) que conformément aux directives émises par la Santé publique, **les séances du conseil municipal pourront à nouveau se tenir devant public.**

Effectivement, suite aux discussions qui ont eues lieu avec les autorités de la Santé publique, le ministère confirme qu'à compter du lundi 21 février, pourront se tenir avec public, **sans passeport vaccinal**, à 50 % de la capacité de la salle (maximum 250 personnes), les séances du conseil municipal.

Rappelons que les séances se tiendront désormais au sous-sol du bureau municipal situé au 285, 1<sup>re</sup> Avenue et que l'accès se fera par la porte arrière du bâtiment. Les citoyens(es) qui souhaitent assister aux séances se devront de respecter les consignes sanitaires en vigueur, c'est-à-dire que le port du couvre-visage sera obligatoire lors de tous déplacements à l'intérieur de l'édifice, avec lavage des mains à l'arrivée. De plus, la disposition des chaises dédiées au public et aux élus sera aménagée afin de s'assurer du respect de la distanciation physique.

La prochaine séance du conseil se tiendra le mardi 8 mars 2022 à 20h au 285, 1<sup>re</sup> Avenue.

Bienvenue à tous et toutes!



Mathieu Couture, Directeur général